



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 13 novembre 2019

L'ÉTAT ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

L'État fait de la lutte contre l'habitat indigne une priorité. Aussi un plan pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne fixe des objectifs prioritaires pour la période 2019-2021 dans chaque département.

Dans le Maine-et-Loire, l'engagement de l'ensemble des acteurs a été formalisé par l'adoption d'un protocole ambitieux dès le mois de juillet 2017.

Par ailleurs, un numéro unique national « infos logement indigne » a récemment été mis en place :



0 806 706 806

Ce numéro met en relation les locataires et propriétaires avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de leur département. Cette dernière a pour rôle de les informer et de les accompagner dans leurs démarches de signalement et de résorption de l'habitat indigne. Les propriétaires sont notamment informés de leurs obligations et des aides financières envisageables pour faciliter la réalisation des travaux.

Les acteurs institutionnels du Maine-et-Loire (services de l'État - Préfecture et DDT -, Département du Maine-et-Loire, Agence régionale de santé, CAF, Angers Loire Métropole, Ville d'Angers et ADIL 49) se sont d'ores et déjà organisés afin d'assurer le traitement prioritaire de toutes les situations critiques que cette ligne d'écoute pourra mettre à jour.



Service départemental de la communication interministérielle
02 41 81 81 36 / 02 41 81 80 25 / 06 12 78 11 06
pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr

  @prefet49 - www.maine-et-loire.gouv.fr